

2B2M

Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 215 Route des Chauffeurs - 38350 SUSVILLE

879 944 056 RCS GRENOBLE

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

GENERALE ANNUELLE DU 13 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le treize mars,
A treize heures,

Les Associés de la Société par Actions Simplifiée 2B2M, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 215 Route des Chauffeurs - 38350 SUSVILLE et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE sous le numéro 879 944 056 RCS GRENOBLE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation verbale du Président.

[...]

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Pouvoirs pour formalités.

[...]

Après diverses observations et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

[...]

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle :

- qu'aux termes de l'Assemblée Générale en date du 15 avril 2022, il a été constaté que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social ;
- qu'à la lecture des comptes clos le 31 octobre 2023 approuvés par l'Assemblée Générale en sa première résolution, les capitaux propres de la Société ont été reconstitués à la hauteur de la moitié du capital social,

En conséquence, de ce qui précède, l'Assemblée Générale constate que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social, conformément à l'article L. 225-248, al.2 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé, après lecture, par le Président et un associé.

Pour extrait certifié conforme.

David BERTUZZI

Président